

## TOBIN OR NOT TOBIN ?

Cela fait désormais 40 ans que James TOBIN, prix Nobel d'économie et professeur à Princeton, a conceptualisé l'idée de taxer les transactions financières au même titre que les autres activités économiques. Longtemps restée le cheval de bataille des opposants au libéralisme économique, la taxe TOBIN se pare désormais de multiples atouts, notamment budgétaires et politiques, aux yeux des gouvernements de droite comme de gauche confrontés à une dette souveraine insupportable et aux difficultés consécutives de refinancement.

Alors que la Commission européenne a présenté le 28 septembre dernier un projet de taxe sur les transactions financières, la déclaration du président Nicolas Sarkozy concernant son intention de l'établir prochainement en France sans attendre les autres Etats membres a semé le trouble chez ses partenaires. En effet, l'objectif pour l'Allemagne est *"d'aboutir à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières dans l'Union européenne"* comme l'a déclaré le porte-parole du gouvernement allemand, Steffen Seibert. Même approche en Belgique où a été votée une loi sur l'instauration d'une telle taxe, mais qui n'entrera en vigueur *"que si suffisamment de pays de la zone euro l'adoptaient"*.

L'Italie de Mario Monti y est elle aussi favorable, au contraire de son prédécesseur Silvio Berlusconi, mais plutôt pour *"une action concertée à l'échelle européenne, tout comme la Commission européenne"*.

Pour sa part, le Royaume-Uni a clairement fait savoir son opposition à l'instauration d'une telle taxe... « *A moins que le reste du monde n'accepte au même moment d'instaurer une quelconque taxe* » a affirmé le Premier ministre britannique David Cameron.

Alain MARTY

Centre d'Information Europe Direct  
Chambre d'Agriculture d'Auvergne